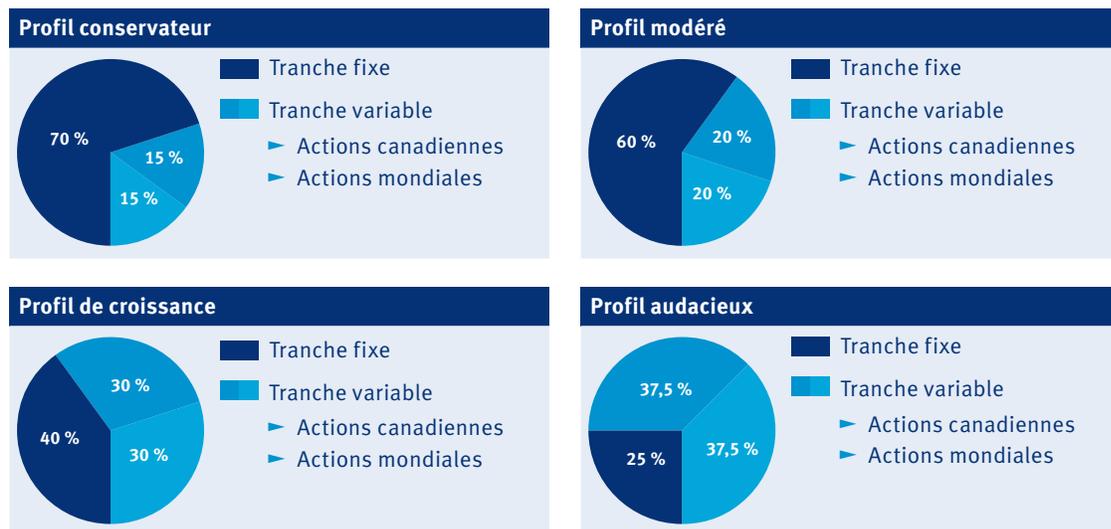


Caractéristiques	Solution personnalisée	Profils prédéterminés	
Prime unique minimale	Rentes agréées et non agréées : 25 000 \$ (total pour les tranches fixe et variable) Minimum de 5 000 \$ par option de placement	Rentes agréées et non agréées : 25 000 \$ (total pour les tranches fixe et variable)	
Tranche fixe	100 % moins la tranche variable (Si la tranche fixe est de 100 %, souscrire alors une rente traditionnelle)	Conservateur : 70 % De croissance : 40 %	Modéré : 60 % Audacieux : 25 %
Tranche variable	Jusqu'à 100 %	Conservateur : 30 % De croissance : 60 %	Modéré : 40 % Audacieux : 75 %
Répartition fixe versus variable	La répartition entre fixe et variable peut être appliquée à la prime ou au revenu de rente.		
Options de placement	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Indice du marché monétaire – Indice des Bons du Trésor à 91 jours FTSE TMX Canada ▶ Indice des obligations canadiennes – Indice Univers obligataire FTSE TMX Canada ▶ Indice des actions canadiennes – Indice composé S&P/TSX (rendement total) ▶ Indice des actions US – Indice du rendement total S&P 500 ▶ Indice des actions mondiales – Indice Net libre MSCI World 	Affectation de 50 % de la tranche variable à chaque indice : <ul style="list-style-type: none"> ▶ Indice des actions canadiennes – Indice composé S&P/TSX (rendement total) ▶ Indice des actions mondiales – Indice Net libre MSCI World 	
Ratio de frais de gestion	Aucuns frais de gestion		
Rendement de placement anticipé (RPA)	Quatre choix : 0 %, 3 %, 5 % ou 6 %	Établi à 5 %	
Types de rentes	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Rentes immédiates ou différées ▶ Rente sur une seule tête ou rente réversible <ul style="list-style-type: none"> – Période garantie offerte – Rente réversible : au premier décès, la pleine rente ou une rente réduite (d'un certain pourcentage, et non d'un montant fixe) continue d'être versée au rentier survivant. ▶ Rente certaine (jusqu'à l'âge de 90 ans pour les rentes agréées) ▶ Rente Enrichie¹ (sur une seule tête ou réversible) – période garantie offerte 		
Versements	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Mensuels, trimestriels, semestriels ou annuels ▶ Tranche fixe : <ul style="list-style-type: none"> – Les versements de rente sont nivelés (pour les profils prédéterminés) – La tranche fixe du versement peut être nivelée, croissante ou indexée sur l'indice des prix à la consommation (pour les rentes personnalisées) 		
Imposition	Rentes agréées : les versements de revenu sont imposables Rentes non agréées : les versements de rente sont imposables sur une base non prescrite		
Capital-décès	Avant la date d'entrée en jouissance de la rente <ul style="list-style-type: none"> ▶ Tranche fixe du versement de rente : une somme égale à la prime réglée par le titulaire de la police, majorée des intérêts, est versée au bénéficiaire ▶ Tranche variable du versement de rente : une somme égale à la prime réglée par le titulaire de la police, majorée du rendement des placements, est versée au bénéficiaire. Si le rendement est négatif, la prime réglée par le titulaire de la police est versée intégralement au bénéficiaire. ▶ Rente réversible : au décès d'un des rentiers, la rente est convertie en une rente viagère sur une seule tête 		

¹Rente sur risque aggravé de la Standard Life

Caractéristiques	Solution personnalisée	Profils prédéterminés
Capital-décès (suite)	<p>Après la date d'entrée en jouissance de la rente (pour une Rente Performance avec période garantie)</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Rente agréée sur une seule tête : les versements se poursuivent au conjoint jusqu'à la fin de la période garantie, ou une somme forfaitaire est versée en l'absence d'un conjoint ▶ Rente non agréée sur une seule tête : les versements se poursuivent à un bénéficiaire désigné, ou une somme forfaitaire est versée à la succession ▶ Rente réversible : advenant le décès des deux conjoints au cours de la période garantie, une somme forfaitaire est versée au bénéficiaire 	

Profils prédéterminés de la Rente Performance



Choisissez l'un de nos profils prédéterminés ou bâtissez une Rente Performance personnalisée pour vos clients.

À l'intention du conseiller seulement. Ce document ne doit pas être distribué au public.

La tranche variable de la prime versée en vertu d'une Rente Performance est investie aux risques du titulaire de la police. Les versements de rente sont payables pour une période déterminée, ou la vie durant du rentier. En outre, si le titulaire de la police a choisi une période garantie, les versements se poursuivront au moins jusqu'à la fin de la période garantie. Toutefois, le montant de la tranche variable des versements n'est pas garanti, et il augmentera ou diminuera selon les fluctuations des options de placements choisies.

FTSE TMX Global Debt Capital Markets Inc. (« FTDCM »), FTSE International Limited (« FTSE »), les sociétés du London Stock Exchange Group (« LSEG ») ou TSX Inc. (« TSX », et collectivement avec FTDCM, FTSE et LSEG, les « Parties concédantes »). Les Parties concédantes n'offrent aucune garantie et ne font aucune déclaration, expresse ou implicite, quant aux résultats découlant du recours aux indices Univers obligataire FTSE TMX Canada et Bons du Trésor à 91 jours FTSE TMX Canada (les « Indices ») ou quant à la valeur à laquelle correspond cet indice à quelque moment que ce soit. Les Indices sont établis et calculés par FTSEDCM et tous les droits d'auteur associés aux valeurs des Indices et aux listes de leurs composantes appartiennent à FTDCM. Les Parties concédantes n'assument aucune responsabilité (découlant d'une négligence ou de tout autre facteur) envers quiconque relativement à toute erreur liée aux Indices et elles ne sont aucunement tenues d'aviser quiconque d'une telle erreur.

« TMX » est une marque de commerce de TSX Inc. utilisée sous licence. FTSE^{MD} est une marque de commerce du FTSE International Limited et est utilisée par FTDCM sous licence.

« S&P/TSX » et « S&P 500 » sont des marques de commerce de Standard & Poor's Financial Services LLC et ont été autorisées pour l'utilisation par la Compagnie d'assurance Standard Life du Canada. « TSX » est une marque de commerce de TSX Inc. et a été autorisée pour l'utilisation par Standard & Poor's. Le produit n'est ni commercialisé, ni garanti, ni endossé par Standard & Poor's ou par TSX Inc. et Standard & Poor's et TSX Inc. ne font aucune déclaration quant au bien-fondé d'un placement dans ce produit.

L'indice MSCI World est une marque de service de Morgan Stanley Capital International Inc. (MSCI) et ses filiales, et la Compagnie d'assurance Standard Life du Canada est un usager autorisé de ces marques. Ce produit, basé sur l'indice MSCI, n'a pas été adopté par MSCI quant à sa légalité ou sa pertinence, et n'est pas émis, commandité, endossé, vendu ou promu par MSCI. MSCI ne donne aucune garantie et n'assume aucune responsabilité à l'égard du produit. MSCI ne participe pas à la gestion des actifs du produit ou à la vente des actifs du produit. Les dispositions de la police contiennent une description plus détaillée de la relation limitée qu'entretient MSCI avec la Standard Life et le produit.

www.conseillers.standardlife.ca